
LES GRANDES DATES DU PROCÈS DE PINAR SELEK

MILITANTE
FÉMINISTE
ET ANTI
MILITARISTE



POUR ELLE,
POUR NOUS,
LA LUTTE
CONTINUE !

Pour contacter le collectif de solidarité avec Pinar Selek en France :
solidaritepinarselek.france@gmail.com

www.pinarselek.fr

1998



ARRESTATION

- Pinar Selek est interrogée à propos de ses recherches sur la question kurde.
- Incarcérée pour complicité avec le PKK, elle est torturée car elle refuse de donner les noms de ses contacts kurdes.

ACCUSATION

- Elle apprend à la télévision, en prison, qu'elle est inculpée pour attentat terroriste après une explosion au marché aux épices d'Istanbul.

Rapport du laboratoire criminel : "Aucune piste de bombe."

2000

LIBÉRATION ET DÉBUT DU PROCÈS



- Le tribunal de grande instance d'Istanbul relaxe Pinar Selek, libérée sous caution après deux ans et demi de détention.
- Mais dans un courrier adressé au président du tribunal, le ministère de l'Intérieur et le département de la police d'Istanbul protestent contre la relaxe de Pinar Selek.
Le nouveau rapport qu'ils versent au dossier insiste sur le caractère criminel de l'explosion...

2006

1^{ER} ACQUITTEMENT



— La 12^{ème} Cour d'Assises d'Istanbul a décidé d'acquitter Pinar Selek en raison du fait qu'il n'y avait **aucune preuve** matérielle contre elle.

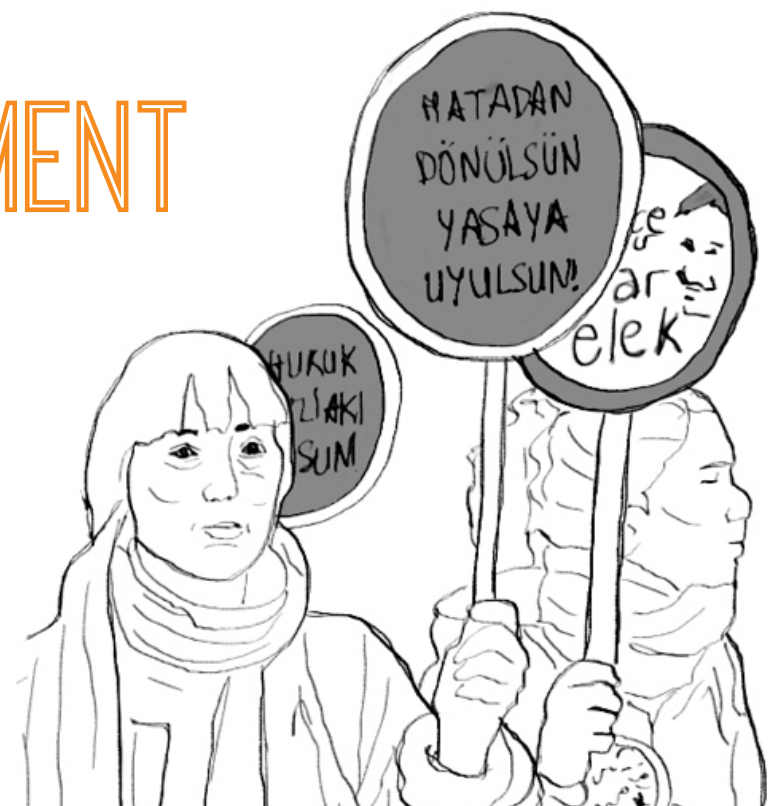
— **2007** Malgré tous les rapports et les témoins, le procureur demande la condamnation aggravée à perpétuité.

2008

2^{ÈME} ACQUITTEMENT

— **2009**

Ce deuxième appel la pousse à quitter la Turquie, elle part en exil à Berlin puis à Strasbourg.



2011

3^{ÈME} ACQUITTEMENT

La 12^{ème} Cour d'Assises d'Istanbul ne retient **aucune charge** contre Pinar Selek, elle est acquittée pour la troisième fois.

— **2012**

Personne ne s'attendait à ce troisième appel, procédure exceptionnelle dans la jurisprudence turque.

3 acquittements mais 3 fois le procureur fera appel pour renvoyer le procès auprès de la 9^{ème} chambre de la Cour Pénale d'Istanbul

2013 CONDAMNATION ET ANNULATION

- Le 24 janvier 2013, la 12^{ème} Cour Pénale d'Istanbul a condamné Pinar Selek à la prison à perpétuité.
- Les avocat·e·s contestent la légalité de la décision et obtiennent son annulation auprès de la 9^{ème} Cour de Cassation, le 11 Juin 2014.



2014 4^{ÈME} ACQUITTEMENT MAIS APPEL DU PROCUREUR

- En décembre 2014, l'affaire a été renvoyée auprès de la 15^{ème} Cour Pénale d'Istanbul qui l'acquitte.
- Le procureur fait immédiatement appel auprès de la Cour de Cassation.

2022 ANNULATION DE L'ACQUITTEMENT

- Le 21 juin 2022, Après 7 ans d'attente, la Cour de Cassation annule le 4^{ème} acquittement.

2023 MANDAT D'ARRÊT

- Le 6 janvier la Cour d'Assise d'Istanbul émet un mandat d'arrêt avec emprisonnement immédiat avant même que l'audience n'ait lieu.
- 31 mars : Audience de la Cour d'Assises. Les avocat·e·s de Pinar Selek plaideront sur toutes les illégalités de cette procédure et pour que justice soit rendue.
- 29 septembre : Audience de la cour d'assises. Report des débats.

2024 MANIPULATION MENSONGÈRE

- 28 juin : Audience de la cour d'assises.

Dénonciation par les avocats de Pinar Selek d'une manipulation de dernière minute par le versement au dossier d'une pièce mensongère accusant faussement Pinar Selek d'avoir participé à une conférence organisée par le PKK en France alors qu'il s'agissait d'une conférence académique organisée par deux universités et deux organismes de recherches publics français.

Nouveau report des décisions à une audience fixée au 7 février 2025 à Istanbul.

2025

- 7 février et 25 avril : Report des débats.

— 21 octobre —

NOUVELLE AUDIENCE

Les avocats de Pinar Selek plaideront sur toutes les illégalités de cette procédure et pour que justice soit enfin rendue.



JUSTICE POUR PINAR SELEK
